

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le Samedi 7 Juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, François FILLATRE, Annabel FRERET, Sophie HILLAIRE, Thierry JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL (arrivé à 9h40), Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ.

Absents excusés : Laurent CIRETTE, Annick FABRE, Olivier FERQUIN, Bouamra HADJ-DAHMANE, C.HANGUEHARD, Patricia HARNIST.

Pouvoir de : Laurent CIRETTE à Annabel FRERET, Olivier FERQUIN à Thierry JIMONET, Claudine HANGUEHARD à Pierre AUBINAIS.

Secrétaire de séance : Pierre THIRIET.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Subvention à l'école pour la classe de découverte 2013
- Subvention au Moulin d'Andé

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 Juin 2012
- 2) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 3) Décision modificative
- 4) Enquête publique pour autorisation d'exploiter une unité de production d'additifs pour peinture « Aquaflow » à Alizay
- 5) Tarifs du centre de loisirs et de cantine
- 6) Subvention à l'école pour la classe de découverte 2013
- 7) Subvention au Moulin d'Andé
- 8) Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 Juin 2012

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 4 Juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

2 – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Dans le cadre de la dématérialisation des actes, il convient de passer une convention avec la Préfecture avant de pouvoir mettre en place la procédure avec la Société MAGNUS. Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

3 – Décision modificative.

Il convient de procéder à une décision modificative pour le paiement d'une opération du SIEGE datant de 2009 et facturée en 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à procéder au virement de crédits suivant :

Article 202 Opération 186 :	- 2 744,31€
Article 2041511 Opération 211 :	+ 2 744,31€

4 – Enquête publique – AQUALON France – Avis du conseil municipal

L'arrêté n°D1/B1/12/338 a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société AQUALON France d'exploiter une unité de production d'additifs pour peinture « Aquaflow » sur le territoire de la commune d'Alizay.

Le dossier comprend l'étude d'impact, l'étude des dangers, l'étude environnementale. Le commissaire enquêteur tient sa permanence en mairie d'Alizay.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, POUR : 10 ABSTENTION : 1

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'exploitation d'une unité de production d'additifs pour peinture « Aquaflow » sur le territoire de la commune d'Alizay.

5 – Centre de loisirs La P'tite Pause – Tarifs

5A) TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Il convient de délibérer sur les tarifs du Centre de Loisirs. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité **VALIDE** les tarifs du centre de loisirs La P'tite Pause comme suit :

➤ **TARIF JOURNALIER EN EUROS, GOÛTER INCLUS**

RESSOURCES MENSUELLES DU MÉNAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916,00 €	2,30 €	2,00 €	1,70 €
916,00 € à 1 220,00 €	3,00 €	2,50 €	2,10 €
1 221,00 € à 1 463,00 €	3,60 €	3,00 €	2,50 €
1 464,00 € à 1 677,00 €	4,00 €	3,40 €	2,80 €
1 678,00 € à 1 982,00 €	4,60 €	3,90 €	3,20 €
1 982,00 € à 2 287,00 €	5,40 €	4,50 €	3,70 €
2 288,00 € à 2 591,00 €	6,20 €	5,10 €	4,20 €
2 440,00 € à 2 896,00 €	7,00 €	5,80 €	4,60 €
2 897,00 € à 3 201,00 €	7,80 €	6,50 €	5,10 €
3 202,00 € à 3 506,00 €	8,80 €	7,30 €	5,80 €
3 507,00 € à 3 811,00 €	9,60 €	8,00 €	6,30 €
3 812,00 € à 4 116,00 €	10,50 €	8,60 €	6,80 €
4 117,00 € à 4 221,00 €	11,30 €	9,30 €	7,30 €
+ de 4 222,00 €	12,10 €	10,00 €	7,80 €

➤ **TARIF A LA DEMI-JOURNÉE EN EUROS REPAS ET GOÛTER INCLUS**

RESSOURCES MENSUELLES DU MÉNAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916,00 €	4,70 €	4,40 €	4,10 €
916 à 1 220,00 €	5,40 €	4,90 €	4,50 €
1 221 à 1 463,00 €	6,00 €	5,40 €	4,90 €
1 464 à 1 677,00 €	6,40 €	5,80 €	5,20 €
1 678 à 1 982,00 €	7,00 €	6,30 €	5,60 €
1 982 à 2 287,00 €	7,80 €	6,90 €	6,10 €
2 288 à 2 591,00 €	8,60 €	7,50 €	6,60 €
2 440 à 2 896,00 €	9,40 €	8,20 €	7,00 €
2 897 à 3 201,00 €	10,20 €	8,90 €	7,50 €
3 202 à 3 506,00 €	11,20 €	9,80 €	8,20 €
3 507 à 3 811,00 €	12,00 €	10,40 €	8,70 €
3 812 à 4 116,00 €	12,90 €	11,00 €	9,20 €
4 117 à 4 221,00 €	13,70 €	11,70 €	9,70 €
+ de 4 222,00 €	14,50 €	12,40 €	10,20 €
TARIF EXTERIEUR : 16 euros la journée, repas et goûter compris			

➤ **TARIF A LA DEMI-JOURNÉE EN EUROS SANS GOÛTER**

RESSOURCES MENSUELLES DU MÉNAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916,00 €	1,00 €	0,90 €	0,70 €
916 à 1 220 ,00 €	1,70 €	1,40 €	1,10 €
1 221 à 1 463,00 €	2,20 €	1,80 €	1,40 €
1 464 à 1 677,00 €	2,70 €	2,30 €	1,90 €
1 678 à 1 982,00 €	3,20 €	2,80 €	2,40 €
1 982 à 2 287,00 €	3,70 €	3,30 €	2,90 €
2 288 à 2 591,00 €	4,10 €	3,70 €	3,30 €
2 440 à 2 896,00 €	4,60 €	4,20 €	3,80 €
2 897 à 3 201,00 €	5,00 €	4,60 €	4,20 €
3 202 à 3 506,00 €	5,40 €	5,00 €	4,60 €
3 507 à 3 811,00 €	6,00 €	5,60 €	5,20 €
3 812 à 4 116,00 €	6,60 €	6,20 €	5,80 €
4 117 à 4 221,00 €	7,20 €	6,80 €	6,40 €
+ de 4 222,00 €	7,70 €	7,30 €	6,90 €

➤ **TARIF A LA DEMI-JOURNÉE EN EUROS AVEC GOÛTER**

RESSOURCES MENSUELLES DU MÉNAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916,00 €	1,50 €	1,40 €	1,30 €
916,00 € à 1 220,00 €	2,20 €	1,90 €	1,60 €
1 221,00 € à 1 463,00 €	2,70 €	2,30 €	1,90 €
1 464,00 € à 1 677,00 €	3,20 €	2,80 €	2,40 €
1 678,00 € à 1 982,00 €	3,70 €	3,30 €	2,90 €
1 982,00 € à 2 287,00 €	4,20 €	3,80 €	3,40 €
2 288,00 € à 2 591,00 €	4,60 €	4,20 €	3,80 €
2 440,00 € à 2 896,00 €	5,10 €	4,70 €	4,30 €
2 897,00 € à 3 201,00 €	5,50 €	5,10 €	4,70 €
3 202,00 € à 3 506,00 €	5,90 €	5,50 €	5,10 €
3 507,00 € à 3 811,00 €	6,50 €	6,10 €	5,70 €
3 812,00 € à 4 116,00 €	7,10 €	6,80 €	6,30 €
4 117,00 € à 4 221,00 €	7,70 €	7,30 €	6,90 €
+ de 4 222,00 €	8,20 €	7,80 €	7,40 €

5B) TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'entreprise de restauration collective augmente le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une augmentation du tarif du repas demandé aux parents qui passerait de 2.45€ à 2.50€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau tarif de 2,50€ à compter du 1^{er} septembre 2012, **RAPPELLE** que l'encadrement sur le temps du midi est facturé 0,05 , **DIT QUE** le montant facturé aux parents sera au total de **2,55€ à compter du 1^{er} Septembre 2012.**

6 – Subvention à l'école pour la classe de découverte 2013

Une classe de découverte est envisagée en 2013. Le séjour aura lieu à Angoulins sur Mer, pour deux classes : classe de CP-CE1 et CE2-CM1.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 JUILLET 2012

Coût :

46,50€*48 élèves*6 jours :	13 392,00 €
Accompagnateurs :	191,40 €
Transport :	3 450,00 €
Forfait visites :	800,00 €
Adhésion :	146,00 €
TOTAL :	17 979,40 €
Participation conseil général :	9 374,40 €
Reste :	8 605,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 4 000.00€, **DIT QUE** cette somme sera prévue au Budget Primitif 2013

7 – Subvention au Moulin d'Andé

M. PIEDNOËL explique qu'à l'occasion des 50 ans du Moulin d'Andé, une manifestation exceptionnelle est organisée. Dans le cadre du développement de la politique culturelle, cinq communes s'associent pour aider à la réalisation de ce projet, notamment un concert jazz. St Etienne, St Pierre du Vauvray, et Andé sont associés au Moulin d'Andé et POSES et Léry sont sollicités pour 2012.

Une participation de 600€ par commune est demandée. Les places de concert seront vendues à tarif réduit pour les habitants des communes participantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et POUR : 10 ABSTENTION : 2

ACCEPTE de verser une subvention d'un montant de 600.00€ au Moulin d'Andé, **AUTORISE** le Maire à signer la convention, **DIT QUE** cette somme est prévue au Budget Primitif 2012

8 - Informations et questions diverses

- **C.A.S.E : Commission Tourisme du 18 Juin**

Subvention accordée à la SNSM pour leur manifestation du 9 septembre 2012 : 5 000.00€

L'aire de jeux a été installée à la Halte Plaisancière au 61 Chemin du halage.

Le panneau où se trouvent les plans à côté du barrage sera remis en état début juillet.

- **Travaux logement**

Les travaux de réhabilitation du logement à côté de la Mairie sont en cours.

- **Dates à retenir**

7 Juillet		Championnat de France de Kayak Handisport
13 Juillet		Matin – Bâche à monter sur le chapiteau Place de la République Feu d'artifice – Défilé des bateaux
14 Juillet		Fête nationale
25 Août		Fête du Mesnil
8 Septembre		Foire à Tout
9 Septembre		Manifestation SNSM
23 Septembre		Vente de l'association des Anciens au Nivernais
28 Septembre	19H	Conseil Municipal
10 Octobre		Ramassage encombrants
26 octobre	19H	Conseil Municipal
28 Octobre		Cassoulet salle « Le Bistro » Association des anciens
11 novembre		Cérémonie cimetière de Poses
18 Novembre	12H	Repas des anciens – Auberge du Halage
30 Novembre	19H	Conseil Municipal
1^{er} Décembre	10h-18h	Téléthon – Marché de Noël
5 Décembre		Cérémonie au cimetière de Léry
21 Décembre	19H	Conseil Municipal

À 10 heures 20, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée,

Le Maire, Pierre AUBINAIS